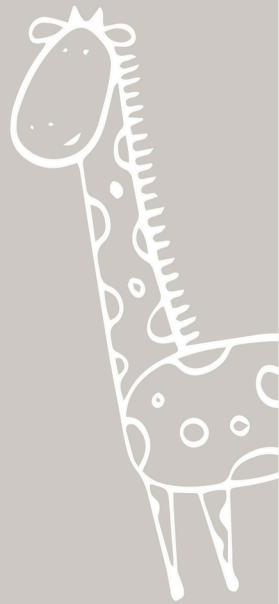
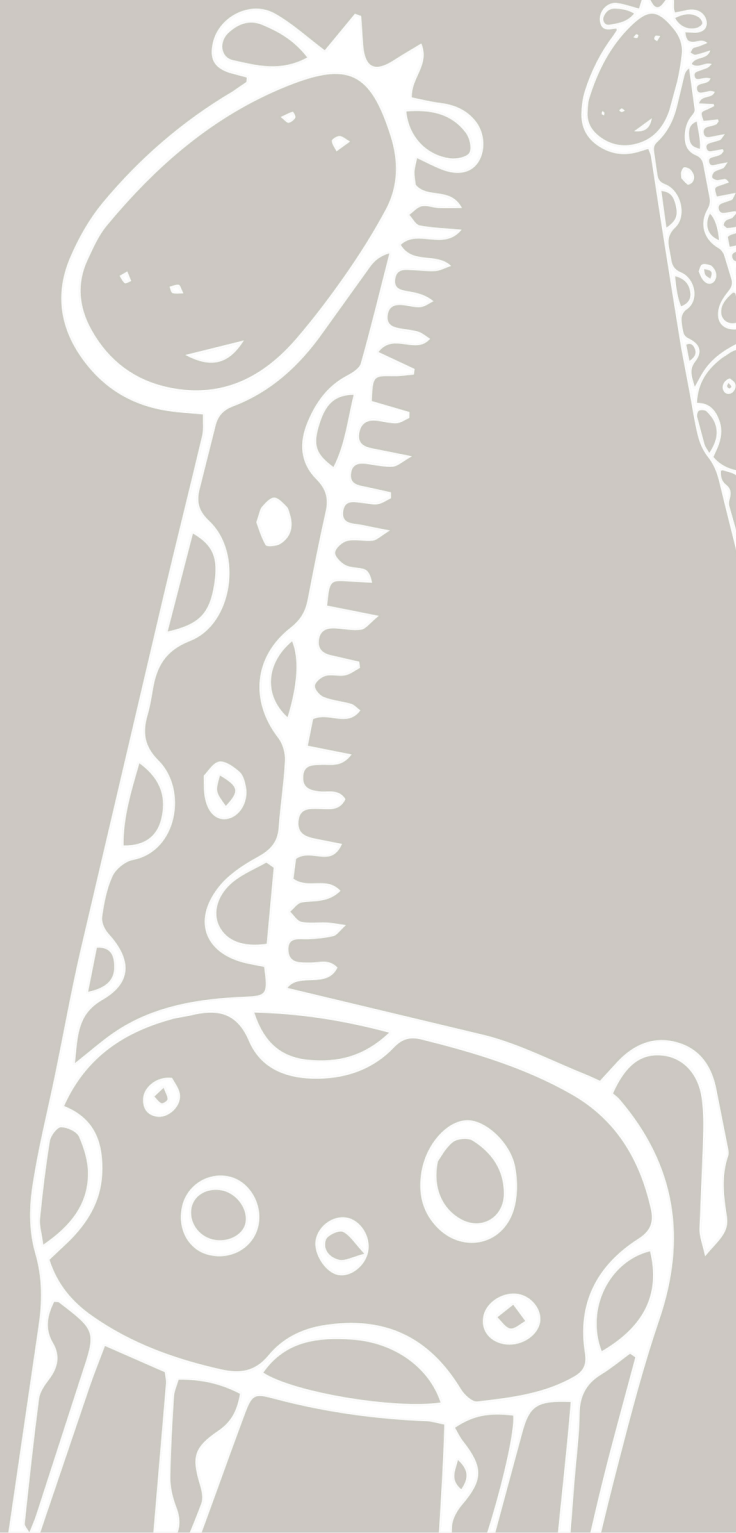




INFORMATIONS PRATIQUES POUR PARTENAIRES



4.1. BABYSITTING

Par babysitting, on entend généralement la garde d'enfants par des tiers pendant quelques heures, lorsque les parents/tuteurs ne sont pas à la maison. La durée du babysitting ne doit pas dépasser 8 heures. Ce sont surtout des élèves et les étudiants âgés de 15 à 29 ans qui exercent cette activité afin d'acquérir de l'expérience avec les enfants et de gagner un peu d'argent. La rémunération doit être au moins égale au tarif horaire du salaire minimum légal pour les étudiants*.

Souvent, les baby-sitters sont de personnes de confiance de l'entourage familial des enfants, de la famille proche, du cercle de connaissances ou, comme dans le cas de « Babysitting.lu », d'une plate-forme de contact en ligne. La durée du babysitting et la rémunération sont convenues à l'avance entre les deux parties (il est possible d'utiliser le modèle de convention de l'annexe 4).

Le babysitting se distingue donc fondamentalement d'une garde régulière à temps plein par une personne sous contrat au pair et d'une garde d'enfants professionnelle par des parents de jour formés.

4.2. LA PLATE-FORME „BABYSITTING. LU“

Le site web « Babysitting.lu » est une plateforme gratuite d'échange pour les parents/tuteurs et les baby-sitters. Le site est coordonné par Elisabeth Jeunesse**, en collaboration avec les partenaires locaux des différentes communes (voir sous la rubrique « Partenaires » sur Babysitting.lu).

La plate-forme ne sert pas d'intermédiaire entre les baby-sitters et les parents/tuteurs, mais est explicitement utilisée pour faciliter la prise de contact entre les deux parties.

Les partenaires locaux veillent à ce que seuls les jeunes qui ont participé à une formation continue de Babysitting.lu puissent créer un profil et soient visibles en ligne. Avant que les parents/tuteurs puissent accéder aux informations des baby-sitters, ils doivent également s'inscrire sur la plate-forme et être activés par le partenaire local compétent. La vérification avant l'activation des deux parties sert à garantir un minimum de sécurité et à protéger contre la fraude.

4.3. PARTENAIRES POTENTIELS POUR LES LABELS DE BABYSITTING.LU

Quality-Label

- Administrations communales (Service des citoyens / Service de Jeunesse) : Acteurs clés dans la représentation du label de qualité et soutien des services locaux pour les enfants, les jeunes et les familles, ainsi que des écoles et des lycées.

Excellence-Label

- Services locaux pour les enfants, les jeunes et les familles (par ex. maisons de jeunes, JIP) : ils créent les liens entre les jeunes de la région.
- Lycées (SePAS) : ils soutiennent l'éducation des jeunes baby-sitters par le biais de programmes et d'activités scolaires.

*TM: <https://itm.public.lu/de/questions-reponses/droit-travail/autres-contrats/b/b5.html>

**elisabethjeunesse.lu



4.4. LES CONDITIONS PRÉALABLES

Quality-Label

- Contribution financière annuelle : selon les conditions de la convention de coopération.
- Interlocuteur(s) et responsable(s) : pour les tâches internes concernant Babysitting.lu.
- Coopération : entre la commune partenaire et le service local pour jeunes pour élargir l'offre de formations pour baby-sitters et l'accessibilité des jeunes.

Excellence-Label

- Interlocuteur(trice) et responsable : pour les tâches internes concernant Babysitting.lu.
- Collaboration : entre le(s) partenaire(s) et le service jeunesse local pour élargir l'offre locale de formations de baby-sitting et l'accessibilité des jeunes.
- Formateur : permettre aux collaborateurs socio-éducatifs des différents services d'accomplir la formation de "formateur Babysitting.lu".

4.5. LES AVANTAGES DU PARTENARIAT LOCAL

- Plate-forme numérique de mise en contact : la plate-forme favorise l'intégration locale entre les jeunes, les familles et les différents partenaires, car elle permet aux familles et aux baby-sitters de se rencontrer. Les listes de baby-sitters traditionnelles peuvent être remplacées par une solution moderne et numérique, ce qui facilite la communication.
- Soutien aux familles :
 1. Vie professionnelle : Faciliter les exigences professionnelles (par ex. participation à des réunions, travail à domicile, respect des horaires de travail, etc.
 2. Loisirs : soigner les centres d'intérêt, pratiquer du sport, participer à des activités sociales, suivre des programmes de détente, etc. pour favoriser le bien-être et la réduction du stress.
 3. Qualité de la relation : activités communes en tant que couple.
 4. Accompagnement des devoirs : soutien dans la réalisation des devoirs à domicile.
 5. Aide au quotidien : lors de situations quotidiennes dans lesquelles l'horaire est serré.
- Assurance qualité : soutien dans la mise en œuvre de processus standardisés valables pour tous les partenaires. La garantie d'un échange (d'expériences) constructif pendant les réunions des partenaires, l'uniformisation des documents ainsi que l'optimisation constante d'une plate-forme Internet moderne et des canaux de médias sociaux font partie de la garantie de qualité commune.
- Relations publiques positives : le Quality-label permet aux communes de soutenir les habitants et de s'adresser à différents groupes cibles.
- Promotion de l'animation jeunesse : les jeunes bénéficient d'offres nationales et locales dans le domaine de l'éducation non formelle et ont la possibilité d'acquérir une expérience de vie précieuse. Grâce à Babysitting.lu, les jeunes ont un accès assuré à un petit job ainsi qu'à des informations sur les offres actuelles de formation continue.
- Promotion des activités locales (soutien formations de babysitting) : Le service Babysitting.lu soutient les partenaires locaux dans l'organisation de formations de babysitting pour les jeunes. Il est possible de faire appel à un formateur d'Elisabeth Jeunesse afin de proposer une formation locale pour les jeunes.
- Création de réseaux et effets de synergie : les communes partenaires peuvent collaborer au développement de nouveaux documents, de matériel didactique et de campagnes d'information et ainsi participer activement à l'innovation du service Babysitting.lu. Les ressources peuvent être groupées afin d'atteindre un groupe cible plus large.



4.6 LES TÂCHES DES PARTENAIRES LOCAUX

- Contact : pour les parents/tuteurs intéressés et les jeunes de la commune, ainsi qu'en cas de plainte ou de signalement de l'une des parties.
- Gestion des profils des baby-sitters : Vérification, validation et activation des jeunes de la commune inscrits sur www.babysitting.lu
- Gestion des profils parents/tuteurs : Vérification, validation et activation des parents/tuteurs de la communauté inscrits sur www.babysitting.lu
- Formation continue : organisation/offre de formations continues au sein de la commune.

